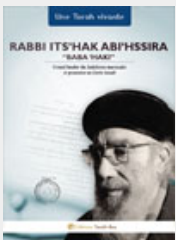




Ketouvim (hagiographes) - Esther

Chapitre 9

- 9,1 Donc, le douzième mois, qui est le mois d'Adar, le treizième jour du mois, où l'exécution de l'ordre du roi et de son édit venaient à échéance le jour même où les ennemis des juifs avaient espéré prendre le dessus sur eux ce fut le contraire qui eut lieu, les juifs allant, eux, prendre le dessus sur ceux qui les haïssaient.
- 9,2 Les juifs se rassemblèrent dans leurs villes respectives, sur toute l'étendue des provinces du roi Assuérus, pour s'attaquer à ceux qui complotaient leur perte: personne ne leur tint tête, car ils inspiraient de la terreur à tous les peuples.
- 9,3 Et tous les préfets des provinces, les satrapes, les gouverneurs, les fonctionnaires du roi prêtèrent main-forte aux juifs, car la crainte de Mardochée s'était emparée d'eux.
- 9,4 C'est que Mardochée était influent dans le palais du roi, et sa renommée se répandait dans toutes les provinces, tant la personne de Mardochée allait en grandissant.
- 9,5 Les juifs exercèrent donc des sévices parmi tous leurs ennemis, en frappant du glaive, en tuant, en détruisant, et ils traitèrent à leur gré ceux qui les haïssaient.
- 9,6 Dans Suse, la capitale, les juifs tuèrent ainsi et exterminèrent cinq cents hommes;
- 9,7 en outre, Parchandata, Dalphôn, et Aspata,
- 9,8 Porata, Adalia et Aridata,
- 9,9 Parmachta, Arissai, Aridai et Vaïzata,
- 9,10 les dix fils d'Aman, fils de Hamedata, persécuteur des juifs, ils les mirent à mort; mais ils ne portèrent pas la main sur le butin.
- 9,11 Le jour même, le compte des victimes tombées à Suse, la capitale, fut communiqué au roi;
- 9,12 et celui-ci dit à la reine Esther: "A Suse, la capitale, les juifs ont tué et exterminé cinq cents hommes ainsi que les dix fils d'Aman: que n'auront-ils pas fait dans les autres provinces du roi! As-tu encore une demande à présenter, elle te sera accordée; un souhait à exprimer, il sera réalisé."
- 9,13 Esther répondit au roi: "Si tel est le bon plaisir du roi, qu'il soit permis aux juifs, dans Suse, de faire demain encore ce qu'ils ont fait aujourd'hui, et que les dix fils d'Aman soient pendus à la potence."
- 9,14 Le roi ordonna de procéder de la sorte: un édit fut publié à Suse, et on pendit les dix fils d'Aman.
- 9,15 Les juifs, présents à Suse, se rassemblèrent donc encore le quatorzième jour du mois d'Adar et firent périr à Suse trois cents hommes; mais ils ne touchèrent pas au butin.
- 9,16 Les autres juifs, établis dans des provinces du roi, s'étaient rassemblés pour défendre leur vie et se mettre à l'abri de leurs ennemis et avaient tué soixante-quinze mille de ceux qui les haïssaient, sans mettre la main sur le butin.
- 9,17 [Cela s'était passé] le treizième jour du mois d'Adar; puis ils avaient pris du repos; le quatorzième jour et en avaient fait un jour de festin et de joie;
- 9,18 tandis que les juifs, dans Suse, s'étaient rassemblés le treizième et le quatorzième jours et avaient pris du repos le quinzième jour, dont ils avaient fait un jour de festin et de joie.
- 9,19 C'est pourquoi les juifs des campagnes, qui habitent des villes ouvertes, font du quatorzième jour du mois d'Adar un jour de joie, de festin, un jour de fête, et s'envoient réciproquement des cadeaux.
- 9,20 Mardochée mit par écrit ces événements et expédia des lettres à tous les juifs, proches ou éloignés, dans toutes les provinces du roi Assuérus,



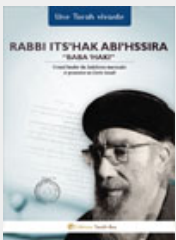
Rabbi Its'hak Abihssira, "Baba Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 9,21 leur enjoignant de s'engager à observer, année par année, le quatorzième jour du mois d'Adar et le quinzième jour,
- 9,22 c'est-à-dire les jours où les juifs avaient obtenu rémission de leurs ennemis, et le mois où leur tristesse s'était changée en joie et leur deuil en fête à en faire des jours de festin et de réjouissances et une occasion d'envoyer des présents l'un à l'autre et des dons aux pauvres.
- 9,23 Les juifs érigèrent en coutume ce qu'ils avaient commencé de faire et ce que Mardochée leur avait recommandé par écrit;
- 9,24 car Aman, fils de Hamedata, l'Agaghite, persécuteur de tous les juifs, avait formé le dessein d'anéantir les juifs et consulté le Pour, c'est-à-dire le sort, à l'effet de les perdre et de les détruire;
- 9,25 et quand la chose parvint à la connaissance du roi, il donna l'ordre écrit que le mauvais dessein qu'Aman avait conçu contre les juifs retombât sur sa tête et qu'on le pendît, lui et ses fils, au gibet.
- 9,26 C'est pourquoi on appela ces jours-là POURIM, du nom de Pour; et c'est pourquoi aussi, en vertu de toutes les instructions de cette missive, de tout ce qu'ils avaient vu eux-mêmes et de ce qui leur était advenu,
- 9,27 les juifs reconnurent et acceptèrent pour eux, pour leurs descendants et pour tous ceux qui se rallieraient à eux l'obligation immuable de fêter ces deux jours-là, suivant la teneur des écrits et à la date fixée, année par année,
- 9,28 de commémorer et de célébrer ces jours de génération en génération, dans chaque famille, dans chaque province et dans chaque ville, et de ne pas laisser disparaître ces jours de Pourim du milieu des juifs ni s'en effacer le souvenir du milieu de leurs descendants.
- 9,29 Puis la reine Esther, fille d'Abihaïl, et le juif Mardochée écrivirent de nouveau, usant de toute leur autorité pour donner force de loi à cette seconde missive de Pourim.
- 9,30 Et on expédia des lettres à tous les juifs dans les cent vingt-sept provinces de l'empire d'Assuérus, comme un message de paix et de vérité,
- 9,31 à l'effet d'instituer ces jours de Pourim à leur date, comme le juif Mardochée et la reine Esther les avaient acceptés pour leur compte et pour le compte de leurs descendants, en ce qui concerne les jeûnes et les supplications y afférentes.
- 9,32 L'ordre d'Esther fortifia ces règles relatives à Pourim; et il fut consigné dans un document écrit.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions